Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20261026-2026_53-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 28/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/10/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROUSSOT Mikaël à M. GANIVET Laurent

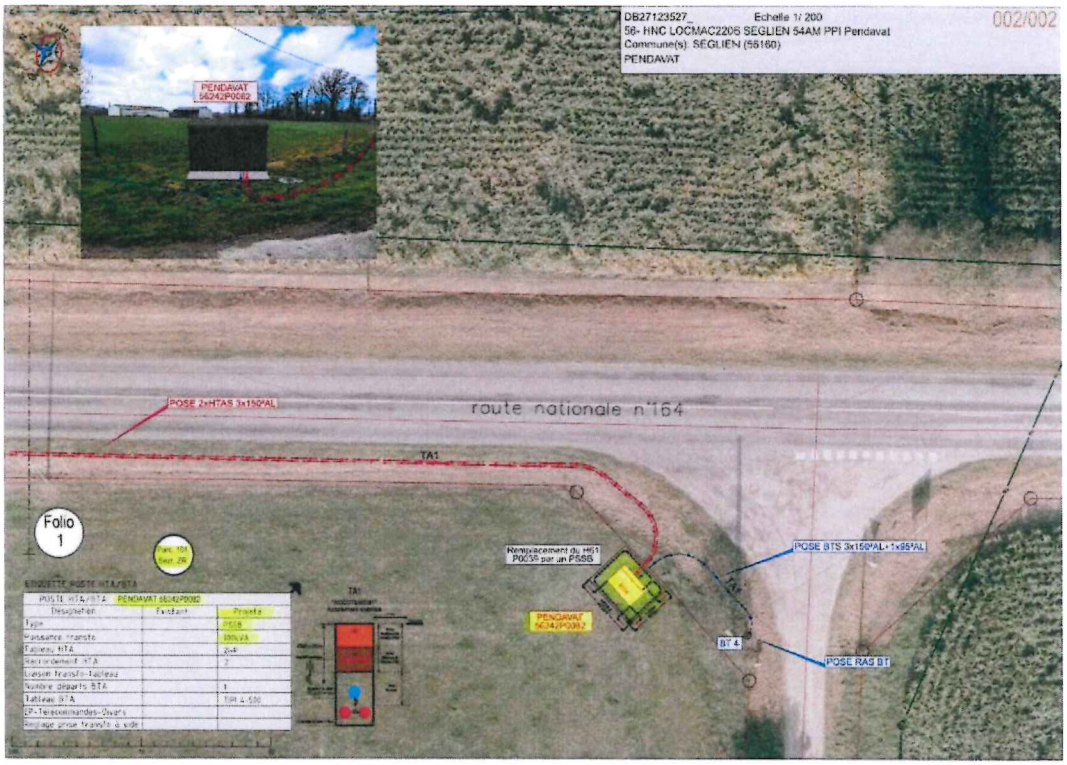
A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

2026-53 – Servitude de réseau au profit d'ENEDIS

La société ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude concernant l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations électriques moyenne et basse tension nécessaires pour assurer l'alimentation du poste sur la parcelle ZR 101 au lieu-dit Parc 2 PENDAVAT.

La totalité des frais sera supportée par la société ENEDIS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20261026-2026_53-DE



➢ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix POUR :**

- **Approuve les termes de la convention de servitude**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents d'y rapportant**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

Le secrétaire de séance
Benoît GUÉRIN

MAIRIE DE SEGLIEN
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20261026-2026_53-DE